



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 26/02/2019

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'autorité environnementale  
Projet de Schéma des structures des exploitations  
de cultures marines de l'Aude (11)  
déposé par la direction départementale des territoires  
et de la mer (DDTM) de l'Aude**

**Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

**N° saisine 2018-6926  
N° MRAe 2019AO17**

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la DDTM de l'Aude a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de Schéma des structures des exploitations de cultures marines de l'Aude (11) au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 26 février 2019.